

# la feuille & l'aiguille

## éditorial

### 2010, année internationale de la biodiversité

Le 10 octobre dernier, les adhérents de Forêt Méditerranéenne se sont retrouvés dans le merveilleux cadre de la forêt de Saint-Pons dans les Bouches-du-Rhône, pour assister à la 31<sup>e</sup> Assemblée générale de notre association. Le rapport moral et le rapport financier de l'exercice précédent ont été approuvés et le programme de travail pour 2010 a été présenté.

L'année 2010 sera l'année internationale de la biodiversité, plusieurs manifestations de nos partenaires et de beaucoup d'autres jalonnent cette année à venir.

Nous avons souhaité nous inscrire dans cette démarche, à travers des thèmes qui nous tiennent plus particulièrement à cœur à Forêt Méditerranéenne.

Avant tout, rappelons que le terme "biodiversité" est hautement anthropique, comme je le précise dans l'article rendant compte du colloque "Sciences citoyennes et biodiversité". L'homme est à la fois à l'origine de la menace sur la diversité biologique et à celle du souci de sa protection. La biodiversité est donc intimement liée aux usages que les populations ont des espaces et espèces qui les entourent. C'est pourquoi, nous avons voulu inscrire notre année 2010 sous le thème générique de "Biodiversité et nouvelle multifonctionnalité de la forêt méditerranéenne".

Nous l'aborderons à travers la poursuite de la mise en place d'un réseau collaboratif interrégional : "Observer et anticiper le changement climatique en forêt méditerranéenne", où les questions liées à l'évolution de la biodiversité dans le cadre du réchauffement auront toute leur place.

Nous en débattons aussi en confrontant les différentes approches de la question par catégories d'acteurs : mondes du pastoralisme, de la forêt, de la chasse, de l'accueil du public... La première rencontre programmée est celle des pastoralistes et des forestiers. L'ensemble de ces journées conduira ainsi à préparer notre 11<sup>e</sup> édition de Foresterranée sur le thème "Usages, biodiversité et forêt méditerranéenne". Mais là, ce sera pour 2011 !

Attaquons-nous dès à présent à nos travaux pour 2010, ils promettent d'être passionnants.

Denise AFXANTIDIS

## Forêt écriin ou forêt écran ?

Le Groupe d'histoire des forêts françaises (GHFF) a organisé du 16 au 18 septembre 2009, à Besançon, un colloque international intitulé « Forêts et Paysages ». L'association Forêt Méditerranéenne y a fait entendre sa voix.

Que la forêt, lorsqu'il y en a, structure le paysage, c'est évident pour tout le monde. Mais ce paysage n'est pas ressenti de la même façon suivant que l'on se trouve à Saint-Petersbourg, à Tokyo, sur le mont Lozère, sur l'Aigoual ou dans les calanques de Marseille. Même à Saint-Petersbourg, la forêt n'est pas ressentie de la même façon à sa création en 1703, lorsque la ville se construit aux dépens d'une taïga « étouffante » et, aujourd'hui, où les Russes fortunés ont leur datcha en forêt, avec une préférence pour les résineux.

De même, on peut s'étonner que le reboisement artificiel de l'Aigoual fasse aujourd'hui l'unanimité, tandis que la reconquête forestière naturelle du mont Lozère, à quelques lieues de là, soit considérée comme une atteinte au paysage et combattue par les responsables du parc national des Cévennes.

C'est que la perception que l'on a de la forêt dépend de la culture de chacun, de l'histoire du boisement et de son évolution, de sa situation géographique, et aussi de « l'air du temps », qui peut faire de la forêt une amie ou une ennemie. Le paysage qu'elle dessine, selon les cas, sera considéré comme « naturel » ou « artificiel », « culturel », voire « patrimonial ».

La forêt alluviale du Rhin est considérée par les Alsaciens comme un patrimoine naturel à préserver. Mais la ripisylve en terre méditerranéenne sera regardée comme protectrice contre l'érosion, ou dangereuse en cas d'inondation par les embâcles et les coups de bélier qu'elle peut provoquer.

Au Japon, couvert à 68% de forêt, on perçoit deux paysages très différents : la forêt de plaine, exploitée et anthropisée, qui offre une belle alternance aux rizières à la campagne et des oasis vertes apprées

ciées dans le tissu urbain très dense. Et il y a la forêt de montagne, pratiquement intouchée (car inexploitable), où se cachent les temples et les chemins de pèlerinage ou d'ascension. Autrement dit, la forêt domestique, familière et proche, et la forêt sauvage, qui conduit au sacré.

Dans la plaine du Pô archi-cultivée, où ne subsistent que quelques bosquets et des lignes de peupliers, le moindre boisement nouveau, même artificiel, est accueilli avec bonheur par la population des villes, mais avec indifférence par les riverains habitués à un paysage ouvert. Dans le Limousin transformé en champ de douglas, l'extension de la forêt est très mal vécue par les anciens comme par les nouveaux habitants, qui se sentent cernés et même menacés en cas d'incendie ou de tempête, susceptible de les couper du monde en bloquant les

Suite en dernière page...



La sapinière de Talasemtane au Maroc

Photo F. Besse

### André Werpin

Hommage  
lire p. 2

### Savant citoyen, citoyen savant

Le colloque "Sciences citoyennes et biodiversité"  
lire p. 2

### Les espaces naturels sensibles

Conférence nationale à Montpellier  
lire p. 3

Trimestriel édité par l'association

forêt méditerranéenne

14 rue Louis Astouin  
13002 Marseille France  
Tél. +33 (0)4 91 56 06 91  
Fax +33 (0)4 91 91 93 97  
Courriel : contact@foret-mediterraneenne.org  
Internet : www.foret-mediterraneenne.org  
Périodicité : trimestriel.  
Prix au numéro : 1 €  
Abonnement : 3 €  
Directeur de la publication : Guy Benoit de Coignac  
Rédaction : Denise Afxantidis, Jean Bonnier  
Imprimerie Horizon  
200, Av. de Coulin  
13420 Gémenos  
Dépôt légal : 20 janvier 2009  
I.S.S.N. : 1155-2506  
Commission paritaire : 0212 G 88729

# Hommage à André Werpin (1929 - 2009)

Le 18 juillet 2009, André Werpin nous a quittés. Il a été l'un des fondateurs de notre association en 1978, pour laquelle il a, sans réserve, apporté sa compétence d'élu, sa gentillesse et sa disponibilité de tous les instants. Il a été médecin au service de ses patients, élu au service de ses administrés et forestier au service de la forêt méditerranéenne. Nous avons demandé à l'un de ses administrés et amis, Bertrand Ader, de lui rendre hommage.

Le docteur André Werpin s'est éteint le samedi 18 juillet 2009, à l'âge de 80 ans. Il était membre fondateur de Forêt Méditerranéenne et en avait assuré la Vice-Présidence de 1978 à 2002 durant plus d'un quart de siècle !

Il a lutté jusqu'au bout pour le maintien d'une activité rurale dans le Massif des Maures et, en particulier, dans la forêt de La Garde-Freinet.

Le 10 avril de cette année, il a encore inauguré le Parc à bois de La Môle, dans le cadre du SIVOM du Pays des Maures, étape importante de son action pour la promotion de la production du bois énergie qu'il encourageait depuis les graves incendies de 1979. A cette époque, il avait proposé sa commune, comme lieu de démonstration des premiers gros engins débroussailleurs et, entre 1990 et 1995, il s'était engagé dans la réalisation des Plans intercommunaux de débroussaillage et d'aménagement forestier (PIDAF). Ceux-ci furent accompagnés par la création des Comités communaux Feux de forêt (CCFF) dont celui de La

Garde-Freinet, notamment, fut très actif, sous la houlette de son maire.

Élu à la présidence des Communes forestières du Var, il fut un des fondateurs de l'Observatoire de la forêt méditerranéenne (OFMe) et initiateur de la Charte forestière du Pays des Maures, prélude à un éventuel Parc naturel régional du Massif des Maures, toujours en discussion, à l'heure actuelle.

J'ai connu André Werpin trois ans après l'installation de son cabinet médical à La Garde-Freinet. En 1962, il était membre du Conseil municipal, adjoint au Maire, Alfred Max, ancien résistant et directeur de la revue *Réalités*. Il soigna une de mes filles en 1971 et la maria en 1989, en tant que premier magistrat de sa commune.

Nos relations dépassèrent le stade privé quand je fus élu Président de l'Association Protection et Avenir de La Garde-Freinet et des Maures. J'abordai alors, avec lui, la délicate question de l'habitat diffus en forêt.

D'un côté, la commune ne gagnait plus rien avec ses boi-

sements et, d'un autre côté, les taxes d'habitation générées par de nouvelles constructions, dont les candidats au permis de construire souhaitaient la quiétude et le paysage forestier pour s'installer, compensaient opportunément cette perte dans le budget communal.

En homme pragmatique et habile politique, le Maire ne trancha jamais entre ces deux options contradictoires et se maintint à la Mairie avec une seule éclipse de six ans ; le balancier électoral le fit revenir à la tête du Conseil municipal en 2002 mais, en 2008, il ne se représenta pas.

En 2003, lors du grand incendie qui ravagea la forêt de sa commune, malgré son état de santé ébranlé, André Werpin fut sur la brèche et se fit porter sur un fauteuil à un endroit où le feu avait été arrêté ! Cet homme était courageux, opiniâtre et, malgré tout, il savait s'adapter au changement accéléré de l'environnement. En effet, un an après le désastre, et sur ma suggestion au cours d'une réunion du CCFF, il organisa, avec l'aide financière d'une Association nationale, la résurrection d'une colline historique incendiée : restauration de restanques anciennes, plantation de figuiers fournis par le Conservatoire botanique de Porquerolles, aménagement d'un arboretum et débroussaillage du boisement communal entourant la colline de Miremer, lieu ancestral du pèlerinage marial local.

André Werpin, homme de gauche déclaré, n'était pas sectaire, il pilota son village forestier du Var, à l'instar de la navigation circum-méditerranéenne d'Ulysse, avec discernement et fermeté au milieu des écueils. Bon vent, cher André !

Bertrand ADER

# Du savant citoyen au citoyen savant

L'association Tela Botanica a organisé les 22 et 23 octobre derniers, à Montpellier, deux journées de rencontres sur le thème « Sciences citoyennes et biodiversité ». Deux cents personnes étaient inscrites à cette première rencontre nationale consacrée aux sciences citoyennes et participatives.

Au-delà même du thème de la biodiversité, ce colloque a permis de mieux faire connaître ce que sont les sciences citoyennes. En effet, très populaires dans les pays anglo-saxons, déjà depuis près d'un siècle, les sciences citoyennes se développent depuis peu en France. Elles désignent des programmes de recherche, produits par des scientifiques qui ont besoin de citoyens volontaires (simples amateurs ou amateurs éclairés) pour collecter un grand nombre de données ou des données sur un vaste territoire ou un long pas de temps.

Les citoyens contribuent ainsi au développement de la recherche et enrichissent les connaissances scientifiques. En retour, les scientifiques leur font part des résultats obtenus.

En plus de cet apport mutuel, les sciences citoyennes sont un véritable processus de médiation scientifique, rapprochant le citoyen du scientifique. Le citoyen comprend mieux les enjeux liés au thème du programme auquel il participe. Le monde de la recherche lui paraît plus proche, plus accessible. Inversement, le chercheur se rapproche du citoyen et de ses interrogations. Il renoue avec la vulgarisation, de laquelle les diktats de la reconnaissance scientifique académique l'avaient, peut-être, un peu trop éloigné.

Ce colloque a permis de soulever de nombreuses questions : quelle est la valeur scientifique des données recueillies par les bénévoles ? Quel est l'impact des programmes de sciences citoyennes sur les politiques d'aménagement et de gestion du territoire ? Quels sont les retours des professionnels en direction des citoyens ayant participé aux programmes ? Quels sont les intérêts pédagogiques et éducatifs de ces programmes ? Y a-t-il une influence sur les comportements citoyens et, inversement, ces programmes impactent-ils les orientations des axes de la recherche ?...

Au-delà de ces questions que se posent légitimement les personnes chargées des programmes de sciences citoyennes, ce colloque a mis en lumière les relations nouvelles qui se mettent en place entre scientifiques et citoyens — nous venons de le voir — mais aussi avec les décideurs politiques. La biodiversité, thème ô combien "anthropique", répond à deux logiques : scientifique et politique. Dans ce cadre-là, la communication des sciences et les dispositifs mis en place pour l'assurer, comme peuvent l'être, entre autres, les sciences participatives, ont un rôle primordial à jouer. L'enjeu est donc de taille.

A l'occasion de cette rencontre, un livret "*Observons la nature - Des réseaux et des sciences pour préserver la biodiversité*" a été publié. Il donne un aperçu, rapide mais assez complet, sur plus de 40 initiatives de sciences citoyennes dans tous les domaines de la vie : l'air, la terre, la mer. Notons parmi celles-ci les programmes "Observatoire des Saisons" et "Phenoclim" qui visent à sensibiliser le public à l'impact du changement climatique par l'observation des rythmes saisonniers (phénologie) et dont nous avons parlé lors de notre Colloque de 2007 "Changement climatique et forêt méditerranéenne". Nous en reparlerons bientôt en exécutant notre programme de travail 2010.

Denise AFXANTIDIS

Le catalogue ainsi que les actes du colloque sont par ailleurs accessibles à partir du site internet collaboratif de Tela Botanica : <http://www.tela-botanica.org/wiki/colloquescb/>



André Werpin en 1996, à la tribune de Foresterranée

Photo V. Thomann



# Les espaces naturels sensibles

## Un outil à la disposition des Départements pour préserver les milieux naturels et les habitats

Les 8 et 9 octobre 2009, s'est déroulée à Montpellier, la Conférence nationale des Espaces naturels sensibles (ENS), organisée par le Conseil général de l'Hérault, en partenariat avec l'Association des Départements de France et le Groupe d'experts national sur les ENS et avec la participation de l'Arc Latin.

Le Conseil général de l'Hérault a souhaité, lors de cette 8<sup>e</sup> rencontre nationale, échanger et manifester l'expérience du réseau et sa propre expérience originale et audacieuse menée depuis plus de 25 ans en matière d'aménagement intégré des zones périurbaines et du littoral.

Diverses présentations ont été faites par des élus et techniciens de Départements, des gestionnaires d'espaces naturels, des chercheurs et des représentants associatifs en se focalisant sur les trois piliers du développement durable dans lesquels l'outil "espace naturel sensible" doit s'inscrire. Plus particulièrement, il a été question des fonctions sociales, des fonctions économiques (évaluation et valorisation) et de la gouvernance dans ces espaces, véritable laboratoire de la recherche et lieu d'accueil de publics très variés. La première finalité d'un espace naturel sensible est la préservation des sites, des paysages et des espaces naturels remarquables et/ou menacés : des milieux naturels et des habitats. La deuxième finalité est celle de l'ouverture au public, quand l'état de santé de l'espace peut le permettre.

La charte des espaces naturels sensibles, signée à ce jour par 46 Départements (dont les Bouches-du-Rhône, l'Hérault, le Vaucluse, l'Aude et les Pyrénées-Orientales) applique les principes de la loi du 18 juillet 1985 (et revue par la Loi Barnier de 1995). Elle incite le Département à élaborer un schéma départemental des ENS, outil dédié à cette politique.

La mise en place de cette politique départementale des ENS repose sur le prélèvement (facultatif) d'une taxe spéci-

fique, la Taxe départementale pour les Espaces naturels sensibles (TDENS), calquée sur la Taxe locale d'équipement. Aujourd'hui, 87 Départements prélèvent cette taxe (3 Départements ont une politique en faveur des ENS, mais ils ne prélèvent pas la TDENS). Elle peut s'élever, comme la taxe sur les espaces verts, à 2% de la valeur forfaitaire du m<sup>2</sup> construit. Le Département dispose aussi d'un droit de préemption pour permettre une préservation écologique et une valorisation cohérente des espaces naturels qu'il juge sensibles. Ces outils sont tout à fait intéressants, car ils apportent une solution au problème récurrent du financement de la gestion durable des espaces naturels.

En ce qui concerne la gouvernance, les Départements ont insisté sur le fait que le Département doit conserver la décision finale dans les processus de concertation et de consultation de publics très divers, afin de garantir la cohérence et l'exercice démocratique.

Le Conseil général de l'Hérault a présenté son expérience intéressante des Schémas d'intervention foncière en zone littorale (SIF), destinés à aménager durablement et préserver le littoral face à l'urbanisation, à travers une relation entre différents interlocuteurs. Un SIF regroupe trois partenaires fondamentaux : le Département, le Conservatoire du littoral et la Commune territorialement concernée. S'y ajoute fréquemment la SAFER pour gérer la préemption et la réglementation liée au foncier. Ce dispositif consiste à mettre en place des zones d'intervention systématique définies collectivement, chaque partenaire s'en-

gageant à intervenir par préemption, mais aussi à l'amiable dans son secteur. Malgré un grand succès auprès des communes littorales, moyennant de longues périodes de concertation et de négociation, le SIF souvent négocié à l'amiable, n'est pas un outil juridique et n'est pas opposable aux documents d'urbanisme. De son côté, le Département de la Drôme a mis en place des Comités de site, dont le rôle est de recueillir et de consulter les différents usagers et acteurs du site afin de trouver des compromis dans le cadre de sa gestion et son aménagement. Cette politique doit s'intégrer dans la politique de la Trame verte et bleue et Natura 2000. Il est important d'intégrer les initiatives locales dans des dispositions réglementaires plus générales, dans ce cas d'envergure nationale.

En conclusion, la politique des ENS et les Départements sont confrontés actuellement à des difficultés de plusieurs ordres :  
– les ENS ne sont pas reconnus comme des espaces protégés par le Code de l'Environnement. Rappelons que la politique des ENS relève du Code de l'Urbanisme. De ce fait, ces initiatives manquent de lisibilité et ne bénéficient pas d'une police de la nature ;  
– la spécificité des ENS ne permet pas de déroger à la règle des marchés publics ;  
– l'application de la politique des ENS n'est pas opposable aux documents d'urbanisme ;  
– la domanialité des terrains est fréquemment un frein à l'acquisition et à la gestion de ces espaces ;  
– malgré un réseau porté par l'Assemblée des Départements de France, la communication au niveau national fait défaut,



La conférence des Espaces naturels sensibles a eu lieu à l'Hôtel du Département de l'Hérault  
Photos Xavier Boutolleau, Conseil général de l'Hérault



à l'instar d'autres initiatives à vocation proche (Fédération des Parcs naturels régionaux, Parcs nationaux de France, Réseau des grands sites de France, etc.). Cependant, il s'agit d'une politique et d'outils d'une grande souplesse et largement appropriés par les Départements soucieux d'aménager durablement et de valoriser leur territoire.

L'Association internationale Forêts Méditerranéennes s'ef-

force actuellement, avec l'appui du Conseil général des Bouches-du-Rhône, de constituer un réseau international de collectivités territoriales au niveau départemental (provinces, "députations", "wilayas", "nomarchies...") dans le cadre d'un projet communautaire "Voisinage".

David GASC  
AIFM

### La Charte des espaces naturels sensibles

Cette Charte a été rédigée afin de mieux faire connaître les politiques des Départements en matière d'Espaces naturels sensibles et de disposer d'un cadre de référence commun à tous les départements dans un contexte législatif très évolutif. Cette Charte, validée par l'Assemblée des Départements de France, est proposée à l'adhésion de chaque Département. Elle sera complétée par un guide méthodologique et technique élaboré à partir de la diversité des expériences des Départements.

Contact : Assemblée des Départements de France  
6 rue Duguay-Trouin 75006 Paris Tél. : 01 45 49 60 20  
Fax : 01 45 49 60 21 [www.departement.org](http://www.departement.org)



... suite de la page 1

routes. On passe ainsi de la forêt « écriin », joli décor, à la forêt « écran », masse sombre qui bouche la vue et ferme le paysage.

Il y a aussi l'image qu'a la forêt pour les autres. Pour les Brésiliens, l'Amazonie n'est qu'un territoire vierge à conquérir. Pour les autres, c'est une fantastique réserve de biodiversité à conserver. Nos amis Jean Bonnier et Pierre Dérioz, dans leur communication, l'ont constaté aussi : pour la moitié des Français des régions méditerranéennes, la forêt méditerranéenne n'existe pas. Tout juste de la colline, de la garrigue ou du maquis. Mais lorsqu'on montre des photos prises dans une sapinière corse, une cédraie marocaine ou une montagne de Californie couverte de séquoïas géants, force est de constater que la forêt existe bel et bien en climat méditerranéen. D'où l'importance de la DFCI considérée comme « défense de la forêt contre l'indifférence ».

Et puis il y a aussi l'esthétique forestière, qui varie beaucoup d'une culture à l'autre, même très voisines géographiquement. Ainsi que l'a observé un paysagiste allemand qui a travaillé pour l'Office national des forêts (ONF), « tout ce qui est bon pour l'écologie est bon pour le paysage » en Allemagne, alors qu'en Angleterre « tout ce qui est bon pour le paysage est bon pour l'écologie ». Quant à l'ONF lui-même, il évolue entre « tout ce qui est bon pour l'écologie n'est pas bon pour le paysage » et « tout ce qui est bon pour le paysage n'est pas bon pour l'exploitation ».

Tous les participants au colloque ont souligné l'importance de la forêt comme « milieu de référence » et « espace de liberté » pour le grand public. Mais tous ont constaté aussi que la forêt est perçue comme un « milieu immuable », ce qui est une profonde erreur. S'il y a un milieu en constante évolution, c'est bien la forêt, qu'elle croisse naturellement, sans intervention de l'homme, qu'elle soit exploitée ou qu'elle soit victime du feu, de la tempête, de la dent des chèvres ou, aujourd'hui, du réchauffement climatique.

Roger CANS

A lire ...

## Dossier spécial Jean-Henri Fabre

*Les Carnets du Ventoux, n°65, octobre 2009*

*Les Carnets du Ventoux*, revue trimestrielle destinée aux curieux et passionnés du Ventoux, vient de publier un dossier spécial, dirigé par Jean-Bernard Plantevin, consacré à Jean-Henri Fabre.

Nous connaissons le Fabre naturaliste, nous découvrons aussi à travers ce dossier, tour à tour, le Fabre poète, le Fabre pédagogue ou encore le Fabre musicien.

Si Jean-Henri Fabre a surtout joui d'une réputation mondiale comme entomologiste, il a aussi et, avant tout, été un grand botaniste. Il est à l'origine d'un fantastique herbier de plus de 20 000 parts dont 13 000 phanérogames. La plupart des planches ont été rénovées et numérisées par le Muséum national d'histoire naturelle, retraçant ainsi l'évolution de la flore de la région du Ventoux depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette collection est accessible sur le site internet du Muséum : [www.mnhn.fr](http://www.mnhn.fr)

*Les Carnets du Ventoux, n°65, octobre 2009*

Prix du numéro : 10 € Abonnement, 4 numéros : 33 €

*Les Carnets du Ventoux* sont édités par les Editions du Toulourenc

BP 44 84210 Pernes-les-Fontaines Tél. : 04 75 28 29 08

Mél : [abncarnetsduventoux@noos.fr](mailto:abncarnetsduventoux@noos.fr)

[www.carnetsduventoux.com](http://www.carnetsduventoux.com)

**Cette page est la vôtre, n'hésitez pas à nous adresser toutes les informations concernant vos rencontres, vos stages, vos petites annonces, etc.**

Et aussi, retrouvez toute l'actualité des espaces naturels et forestiers méditerranéens sur notre site, rubrique "la forêt bouge".

Cette rubrique est mise à jour régulièrement  
[www.foret-mediterraneenne.org](http://www.foret-mediterraneenne.org)

## Bulletin d'abonnement

Voici le dernier numéro de l'année 2009

de *la feuille et l'aiguille*.

Profitez-en pour vous (ré)abonner !!

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Tél. .... Fax .....

Mél : .....

Je m'abonne à "la feuille et l'aiguille" pour 2010, je joins mon chèque de 3 € à l'ordre de Forêt Méditerranéenne

Je souhaite recevoir une facture

A renvoyer à Forêt Méditerranéenne 14 rue Louis Astouin  
13002 Marseille avec votre règlement

## rencontres

Le 15 décembre 2009  
Montpellier SupAgro (34)

**Journée technique :**

« Le sylvopastoralisme, un atout pour l'élevage et la mise en valeur des espaces boisés du Grand Sud »

Contact : Institut de l'élevage

SupAgro 2 Place Pierre Viala

34060 Montpellier Cedex 1

Tél. : 04 99 61 21 90

Mél : [marie-sophie.bastide@inst-elevage.asso.fr](mailto:marie-sophie.bastide@inst-elevage.asso.fr)

Les 11 et 12 février 2010 – Paris (75)

**7<sup>e</sup> Conférence annuelle "Sites et sols pollués" sur les dernières avancées réglementaires : comment tenir le cap budgétaire de la conformité ?**

Contact : *Development institute*

internationale 164 bd Haussmann

75008 Paris Tél. : 01 43 12 85 55

[www.development-institute.com](http://www.development-institute.com)

Du 25 au 29 mai 2010 – Ohrid,

République de Macedoine

**4<sup>e</sup> conférence scientifique internationale BALWOIS 2010**

« Water Observation and Information System for Decision Support »

Contact : [secretariat@balwois.com](mailto:secretariat@balwois.com)

Site : <http://balwois.com>

## formations

Du 1<sup>er</sup> au 3 décembre 2009

Gardanne (13)

**Formation pour cadres et dirigeants du secteur public ou d'entreprises sur le thème de l'élaboration des Plans de prévention des risques d'incendies de forêt (PPRIF)**

Contact : AgroParisTech ENGREF

19 avenue du Maine 75732 Paris

Cedex 15

Tél : 01 45 49 89 12

Mél : [dominique.michelcombe@agroparistech.fr](mailto:dominique.michelcombe@agroparistech.fr)

Les 7 et 14 décembre 2009

Mairie de Mas Blanc (13)

**Deux journées de formation gratuite sur la gestion de l'eau dans le Parc naturel régional des Alpilles**

Contact : *Parc naturel régional des Alpilles*

Mél : [j.brinet@parc-alpilles.fr](mailto:j.brinet@parc-alpilles.fr)

ou [l.filipozzi@parc-alpilles.fr](mailto:l.filipozzi@parc-alpilles.fr)

Du 18 au 22 mai 2010

**Stage de botanique**

Contact : *Ecologistes de l'Euzière*

Domaine de Restinclières

34730 Prades-le-Lez

Tél. : 04 67 59 54 62

Mél : [euziere@euziere.org](mailto:euziere@euziere.org)

## salons

Du 18 au 21 mars 2010

Saint-Etienne (42)

**Salon Bois-Energie**

Contact : *BEES - BioEnergie*

Evènements et Services

28 Bd Gambetta 39004 Lons-le-Saunier

Tél. : 03 84 86 89 30

Fax : 03 84 43 24 03

Mél : [info@bees.biz](mailto:info@bees.biz) Site :

<http://www.boisenergie.com>

Ce numéro a été publié avec l'aide du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, de la Région Languedoc-Roussillon et du Conseil général des Bouches-du-Rhône

